

DECISION n°DAJI-2021-059

PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN INSTITUTE POUR L'ELECTION PARTIELLE
DES REPRESENTANTS DES PROFESSEURS DES UNIVERSITES AU CONSEIL DE L'IUT D'ORSAY

La Présidente de l'Université Paris-Saclay

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.719-1 et suivants et D.719-1 et suivants ;
Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris-Saclay et approbation de ses statuts ;
Vu la décision n°2021-033 de la présidente de l'Université portant organisation de l'élection partielle des représentants des professeurs des universités au conseil de l'IUT d'Orsay en date du 16 avril 2021 ;
Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 27 mai 2021 ;

DECIDE

Article 1 - Les résultats du scrutin institué le 27 mai 2021 pour l'élection partielle de deux représentants des professeurs des universités (collège A) au conseil de l'IUT d'Orsay sont les suivants :

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	14
Nombre d'émargements	11
Nombre d'enveloppes de vote	11
Taux de participation	78,57 %
Nombre de votes blancs	0
Nombre de suffrage valablement exprimés	11

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultats
BERDIN - BANSE	11 100%	1. Mme Clotilde BERDIN 2. M. Frédéric BANSE	ELUE ELU

Article 2- Le directeur de la composante et la déléguée de la directrice générale des services sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Gif-sur-Yvette, le 31 mai 2021

La Présidente de l'Université Paris-
Saclay
Professeure Sylvie RETAILLEAU

DÉSIGNATION DES LISTES	NOMBRE TOTAL DE VOIX OBTENUES	
	(EN CHIFFRES)	(EN LETTRES)
BERDIN - BANSE	11	onze.

RÉSULTATS :

SONT ÉLUS :

1	BERDIN	CLOTILDE
2	BANSE	FREDERIC

OBSERVATIONS DU BUREAU ET RECLAMATIONS SIGNÉES DE LEURS AUTEURS

Le procès-verbal contenant 2 pages avec annexes a été clos le 27 mai 2021 à 17h30 après lecture.

Sont joints :

- la liste d'émargement ;
- les bulletins valables ;
- les bulletins blancs et nuls contresignés par les membres du bureau et portant chacun mention des causes de l'annexion ;
- les enveloppes non réglementaires contresignées par les membres du bureau ;
- les procurations ;
- un exemplaire de chacune des listes en présence.

LA PRÉSIDENTE DU BUREAU DE VOTE

FRANÇOISE COURTOIS

F. Courtois
Françoise COURTOIS
 Responsable Administrative
 Déléguée de la DGS

LES ASSESSEURS

BRIGITTE BARJOLIN

Barjolin

LES SCRUTATEURS

C. Barjolin